

**URBANISME****34/36 rue René Villars**

Cession d'un volume immobilier à la société « Groupe ARC »

**EXPOSE DES MOTIFS**

La société dénommée « Groupe ARC » va procéder prochainement à l'édification d'un projet immobilier devant comprendre une trentaine de logements et des places de stationnement afférentes au sein d'une parcelle sise, 59 avenue Maurice Thorez à Ivry-sur-Seine.

Pour les besoins de ce projet immobilier, il est nécessaire que la Commune cède préalablement à cette société un volume immobilier situé dans le tréfonds d'une parcelle communale, cadastrée section K n° 188 sise 34/36 rue René Villars à Ivry-sur-Seine.

En effet, ledit volume, d'une contenance de 314 m<sup>3</sup> environ et d'une superficie au sol de 128 m<sup>2</sup> environ, intégrera à terme six places de stationnement dépendantes de l'immeuble d'habitation devant être construit.

Cette cession s'opérera au prix de 5 000 €, fixé par le service France Domaine.

Aussi, au regard de ce qui précède, je vous propose d'approuver la vente à la société dénommée « Groupe ARC » (ou à tout substitué), du volume immobilier précité, les frais de mutation et de géomètre étant à sa charge.

La recette en résultant sera constatée au budget communal.

P.J. : - avis du service France Domaine  
- plans

## **URBANISME**

### **8) 34/36 rue René Villars**

Cession d'un volume immobilier à la société « Groupe ARC »

#### LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2241-1 et suivants,

vu le code général de la propriété des personnes publiques,

vu le code de l'urbanisme,

vu sa délibération en date du 19 décembre 2013 approuvant la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU), modifié en dernier lieu le 9 avril 2015,

vu la délibération du Conseil territorial de l'établissement public territorial Grand Orly Val-de-Bièvre Seine-amont en date du 12 avril 2016 approuvant la modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune d'Ivry-sur-Seine,

considérant que la société dénommée « Groupe ARC » doit procéder prochainement à l'édification d'un projet immobilier devant comprendre une trentaine de logements et des places de stationnement afférentes au sein d'une parcelle sise, 59 avenue Maurice Thorez à Ivry-sur-Seine,

considérant la demande d'acquisition par la société précitée, pour les besoins dudit projet immobilier, d'un volume (d'une contenance de 314 m<sup>3</sup> environ et d'une superficie au sol de 128 m<sup>2</sup> environ) situé dans le tréfonds d'une parcelle propriété de la Commune, cadastrée section K n° 188 sise 34/36 rue René Villars à Ivry sur Seine,

considérant l'intérêt de la cession dudit volume, puisque devant intégrer à terme six places de stationnement dépendantes de l'immeuble d'habitation devant être construit par la société dénommée « Groupe ARC »,

vu l'avis du service France Domaine, ci-annexé,

vu les plans de situation, ci-annexés,

vu le budget communal,

## **DELIBERE**

par 41 voix pour et 4 voix contre

**ARTICLE 1** : APPROUVE la vente à la société dénommée « Groupe ARC » (ou à tout substitué) d'un volume immobilier (d'une contenance de 314 m<sup>3</sup> environ et d'une superficie au sol de 128 m<sup>2</sup> environ – numérotage en cours) situé dans le tréfonds d'une parcelle propriété de la Commune, cadastrée section K n° 188 sise 34/36 rue René Villars à Ivry-sur-Seine, et ce, au prix de 5 000 € HT.

**ARTICLE 2** : PRECISE que les frais de mutation et de géomètre en sus du prix de vente seront à la charge de l'acquéreur.

**ARTICLE 3** : AUTORISE le Maire à intervenir à toute décision permettant la réalisation de cette mutation, et à la signature des actes y afférents.

**ARTICLE 4** : DIT que la recette en résultant sera constatée au budget communal.

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 28 SEPTEMBRE 2016

RECU EN PREFECTURE

LE 28 SEPTEMBRE 2016

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 27 SEPTEMBRE 2016